

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-362

ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'HABITAT DANS L'INTERCOMMUNALITE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1^{er} Vice-Président,

La Communauté d'Agglomération avait le projet de mener une étude OPAH-RU sur la commune de Pornic, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Suite au diagnostic de l'étude commencée le 22 octobre 2021, un nombre trop faible de bâtiments dégradés et vacants a été identifié sur la ville de Pornic pour la mise en place d'une OPAH-RU.

Aussi, il a été décidé, en concertation avec les services de l'Etat et du département (délégation de l'aide à la pierre) de mettre fin à cette étude et d'élargir la réflexion sur les problématiques plus larges de l'habitat (habitats dégradés, densification maîtrisés, régulation des résidences secondaires, réglementation location saisonnières...) sur les communes PVD de Pornic et Sainte Pazanne mais aussi sur l'ensemble du territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Ainsi, le marché d'études OPAH-RU de la ville de Pornic, contracté avec le bureau d'études Villes Vivantes, a été résilié, et un nouveau marché pour une mission complémentaire à la première a été décidé.

Il s'agit d'une mission d'accompagnement des élus de l'agglomération à la définition d'un plan d'action pour l'habitat dans l'intercommunalité pour un budget de 24 756,50 € HT.

L'objectif de la mission est de définir une feuille de route opérationnelle pour la politique de l'habitat des villes PVD en particulier mais aussi de l'agglomération dans son ensemble. L'étude est ancrée autour de 4 thématiques :

- Les leviers pour produire davantage de logements neufs sociaux ou abordables en accession ;
- Les leviers de création d'une offre abordable ou locative sociale via l'accompagnement à la rénovation des propriétaires privés ;
- La conservation d'une offre locative permanente dans le parc ancien sur le territoire et l'encadrement de la location des meublés de tourisme ;
- Les leviers d'adaptation des logements aux besoins des seniors.

Un dossier de demande de subvention concernant cette nouvelle mission peut-être déposé, dans le cadre des crédits délégués par la banque des territoires, auprès département.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** D'approuver le projet ci-dessus présenté et de solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet à leur taux maximal et plus particulièrement l'aide du département au titre des crédits délégués par la banque des territoires.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 04/10/2022

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

044-200067346-20221004-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 04-10-2022

Par délégalion,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU

Acte mis en ligne le 4/10/2022

Publication le : 04-10-2022

